

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	9	9

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 9	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 12/06/2023 et publication le 13/06/2023

L'an 2023, le 9 juin, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26 mai 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 26 mai 2023.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, GAUTHEUR Jacky, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier,

Pouvoirs : JULIEN Alexandre représenté par GAUTHEUR Jacky ; RENARD Nadège représentée par Jean-Pierre AUBIN

Excusée : FORVEILLE Séverine

Absent :

A été nommé secrétaire : Jean-Pierre AUBIN

D2023-017 : Renouvellement du contrat DACTYL'OMR pour les photocopieurs de la mairie et de l'école

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le contrat pour la location des photocopieurs de la mairie et de l'école arrive à son terme en septembre 2023.

Il est présenté aux conseillers la proposition de DACTYL'OMR pour un montant de 278,74 € HT par trimestre au lieu de 328,73 € HT par trimestre actuellement. Cette différence s'explique par le fait que les photocopieurs seront remplacés par des plus récents et qu'un forfait « copies » est inclus dans cette nouvelle proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des présents et représentés, de renouveler le contrat DACTYL'OMR selon la proposition faite à 278,74 € HT par trimestre.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire, François LEROUX

